



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



REGLEMENT INTERIEUR

Accueil de loisirs « Préambule » 11-14 ans

Saison 2024-2025



La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées a confié à l'association LE&C Grand Sud depuis quelques années, la gestion et l'animation de l'accueil extrascolaire à destination des jeunes et préadolescents du bassin de vie du saint-gironnais

L'équipe d'animation s'appuie notamment sur le Projet Educatif De Territoire du Couserans et le projet Educatif de LE&C Grand Sud pour établir son projet pédagogique annuel et décliner les actions à destination des 11-14 ans.

Cet accueil est déclaré en Accueil Collectif de Mineurs auprès du Service Départemental de la Jeunesse, Engagement et Sports de l'Ariège.

*L'accueil de loisirs extrascolaire des préadolescents, nommé « **Préambule** », s'inscrit dans une démarche plus large d'accompagnement des jeunes sur le saint-gironnais. D'autres actions complémentaires sont menés à destination des plus de 14 ans à travers le Pôle Jeunesse et ses actions et des différents espaces en cours d'élaboration (Labo, Comptoir...)*

ARTICLE 1 : LIEU ET HORAIRES D'ACCUEIL

L'accueil des jeunes se déroule dans le complexe sportif Buffelan, allées des Lions Verts à Saint-Girons. Nous bénéficions de la mise à disposition de la commune de Saint-Girons du Gymnase, ainsi que de la salle au premier étage.

L'accueil se déroule de 8h à 18h, lors des vacances :

- D'hiver
- De printemps
- D'été (fermeture la dernière semaine d'août)
- D'automne

Fermeture annuelle la dernière semaine d'août et lors des vacances de fin d'année (noël).

Des aménagements d'horaires sont possibles selon les animations envisagées : sorties, nuitées, séjours, chantiers...

ARTICLE 2 : PUBLICS ACCUEILLIS

Préambule est ouvert aux jeunes de 11 à 14 ans du bassin de vie du saint-gironnais (14 communes)

A partir des vacances d'hiver, un accueil dit « passerelle » est possible pour les CM2 (10 ans).

Nous pouvons également accueillir des + 14 ans pour des besoins d'inclusion.

Les séjours peuvent faire l'objet d'un accueil des plus grand, en gardant une priorité pour les 11-14 ans.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS, MODALITES ET TARIFICATION

Pour fréquenter « **Préambule** », les familles doivent fournir **obligatoirement et pour chaque jeune** un **dossier d'inscription LE&C-GS de l'année en cours**, disponible au bureau « **LE&C GS - saint-gironnais** » (62 Boulevard Frédéric Arnaud 09200 SAINT-GIRONS – 05.34.14.58.11 – enfancejeunesse-stgironnais.3cp@lecggs.org).

Ouverture : Lundi 8H00 – 16H30 | Mardi 8H00 – 16H30 | Mercredi 8H00 – 13H30. En dehors de horaires, la prise de rendez-vous est possible.

Le dossier d'inscription nous permet de disposer des informations nécessaires pour pouvoir accueillir les enfants **en toute sécurité**, dans le respect de la réglementation en vigueur. Il comprend

- La fiche de renseignements et la fiche sanitaire
- Un contrat d'inscription signé par les parents ([△ exemple bleu à conserver par la famille](#))
- Un document attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations
- L'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire de l'année en cours
- Le coupon d'approbation du règlement intérieur signé (joint au présent règlement)

Le cas échéant :

- La copie du PAI (projet d'accueil individualisé) avec l'ordonnance et les médicaments
- La notification MDPH + l'attestation AEEH paiement (demandée par la CAF)
- La copie du jugement
- La notification d'aides aux temps libres de la CAF 09 (ATL) si éligible
- Pour les activités aquatiques, une attestation d'aisance aquatique pourra être demandée.

LE&C-GS met à votre disposition un espace personnel accessible par internet sur : www.lecgestion.org

Cet espace personnel vous permet de consulter votre compte, de télécharger vos factures, d'effectuer des règlements en ligne, d'obtenir votre attestation annuelle pour l'année civile écoulée et d'effectuer vos réservations.

En indiquant votre adresse mail sur le dossier d'inscription de votre enfant, et dès que celle-ci sera enregistrée, vous recevrez un mail vous informant de votre mot de passe et des modalités pour accéder à ce service.

L'inscription à un programme d'animation de vacances se fera uniquement par coupon papier à remettre au bureau Enfance Jeunesse ou via l'extranet sur votre espace personnel.

Facturation et Paiement :

Les prestations dont bénéficie l'enfant dans le cadre de l'accueil de loisirs donnent lieu à l'établissement d'une facturation adressée aux parents soit par courrier, soit disponibles sur l'espace personnel via l'extranet LEC Gestion.

L'application de tarifs modulés nécessite la communication du numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ainsi que de la notification d'Aides au Temps Libres (ATL) pour les vacances scolaires. En l'absence de présentation de ces documents, le tarif maximum sera appliqué.

Le règlement des prestations s'effectue à l'ordre de **LE&C. Grand Sud**, par chèque, en espèce, chèques vacances ou chèque emploi service prépayés, papier ou e-CESU. L'extranet LECgestion permet également le paiement en ligne par Carte Bleue pour un montant supérieur à 10€.

⚠ Les paiements en espèces, chèques ANCV et chèque emploi service prépayés, doivent de faire exclusivement en main propre au Service Enfance Jeunesse contre reçu.

Impayés

Les parents qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter de leur obligation financière à l'égard de l'accueil de loisirs doivent en avertir au plus tôt le Service Enfance Jeunesse afin qu'une solution amiable soit trouvée.

A défaut de solution amiable, le service comptabilité devra en informer le service de recouvrement de LEC Gestion et prendra les mesures nécessaires.

TARIFS ALSH 2024/2025*:

	Quotient Familial ¹ au 1er Janvier	Accueils de Loisirs du St Gironnais					
		Demi-journée		Repas	Journée		Supplément Sortie
		TARIF FAMILLE	ATL CAF ²		TARIF FAMILLE	ATL CAF ²	
Sur Préinscription	De 0 à 530€	5,40 €	5,00 €	1,30 €	10,80 €	10,00 €	1,50 €
	De 530,01 à 630€	6,60 €	4,50 €	1,70 €	13,20 €	9,00 €	2
	De 630,01€ à 800€	6,70 €	4,00 €	2,10 €	13,40 €	8,00 €	2,50 €
	+ de 800€ et non Allocataires	6,80 €	X	2,50 €	13,60 €	X	3 €
	Imprévu(s)	7,00 €	X	4,50 €	14,00 €	X	3 €
¹ - Le quotient pris en compte pour la tarification est celui (CAF ou MSA) au 1er janvier de l'année en cours. En cas de changement important de situation, merci de nous informer pour une éventuelle prise en compte. ² - Si les familles ne fournissent pas le justificatif des Aides aux temps libres de la CAF, la part ATL sera facturée à la famille.							

*tarification modifiable en cours d'année selon changement opéré par la CAF de l'Ariège

ARTICLE 4 : SANTE

L'Accueil Jeunes est ouvert à tous les jeunes. En cas de situation de handicap, une rencontre préalable est possible avec le directeur de Préambule afin de permettre ainsi, une meilleure connaissance du jeune et un accueil adapté.

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) peut également être envisagé selon les besoins.

Les jeunes ne peuvent être accueillis à « Préambule » en cas de fièvre ou maladies contagieuses avérées.

Les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant si son état de santé le justifie.

ARTICLE 5 : ÉQUIPE D'ANIMATION

Les équipes d'encadrement (directeur et animateurs diplômés) sont constituées de salariés de l'association

Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud et peuvent aussi faire intervenir :

- des personnels territoriaux mis à disposition par la collectivité
- des prestataires extérieurs (professionnels, associatifs et/ou bénévoles)

Les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation aux horaires définis dans l'article 2 et lors des activités extérieures inscrites dans le programme d'animation

ARTICLE 6 : PROJET PÉDAGOGIQUE

L'équipe d'animation décline ses intentions éducatives à travers la rédaction d'un « Projet éducatif » annuel disponible pour les familles et les jeunes. Des précisions sont apportées quant aux activités et aux objectifs pédagogiques.

ARTICLE 7 : DÉPLACEMENT ET SORTIES DES ENFANTS

Dans le cadre de l'accueil « Préambule », les responsables légaux acceptent que les jeunes soient transportés en minibus 9 places dans le cadre des activités définies dans le programme d'activités et lors de sorties de substitution définies le jour-même avec les jeunes et l'équipe.

Nous pouvons également être amenés à faire appel à des prestataires de transports privés ou utiliser les transports en communs (bus Lio, SNCF, Tisséo...)

Les responsables légaux acceptent également la mise en place de déplacements pédestre en petit groupe de jeunes visant à travailler l'autonomie (sans adultes) sur Saint-Girons. Une information en ce sens sera rappelée sur le programme d'animation.

ARTICLE 8 : COMPORTEMENT ET RÈGLES DE VIE

Afin de garantir une vie collective sereine et dans le respect de tous, chaque jeune est tenu de respecter les règles de vie et le cadre de fonctionnement élaborés par l'équipe d'animation :

- Respect de tous, jeunes et adultes
- Interdiction de se battre et de proférer des insultes
- Respect du matériel et des locaux
- Interdiction de toute forme de discrimination

Il est recommandé aux enfants de ne pas apporter des objets de valeur sur l'accueil « Préambule ». Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de tout objet qui serait apporté par un enfant.

En cas de non-respect du règlement intérieur, des sanctions prévues à l'article 16 du Contrat d'Inscription pourront être prises.

Ces décisions se feront de manière collégiale en informant sur chaque situation, les services de Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud et la communauté de communes Couserans Pyrénées

ACCUSÉ DE LECTURE RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024-2025

Je soussigné(e) _____

Responsable de l'enfant _____

Atteste avoir pris connaissance des différents articles du règlement intérieur 2024-2025.

Date : ____/____/____

Signatures des parents (précédées de la mention « Lu et approuvé »).